

N°20-04-035

L'an deux mil vingt, le jeudi 30 avril à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 17 avril 2020.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. ; POULAIN P. ; FOURNIER A. ; DELRUE J. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ;
Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DEVIGNE E. ; LHEUREUX M. ; CRETON S. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. (reçoit pouvoir de N. DE JONGHE) ; SAGNIER F. ; MAILLOT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. (reçoit pouvoir de F. DEGREMONT) ; MAGERE M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir de E. BOIN) ; OTTEVAERE D. ; WYCKAERT G. (reçoit pouvoir de S. LEFEBVRE) ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames DE JONGHE N. (donne pouvoir à J. DELATTRE) ; DEGREMONT F. (donne pouvoir à G. COLIN) ; BOIN E. (donne pouvoir à J. DELANNOY)
Messieurs DUWAT A. ; GARDIN J. ; FRANQUE G.A. ; SENECA D. ; GARENAUX M. ; DUFOUR O. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; GALLET J.M. ; LEFEBVRE S. (donne pouvoir à G. WYCKAERT) ; FOURRIER B. ; HOCHART J.L.

1

Monsieur Julien DELANNOY est élu secrétaire.

OBJET : BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Jacques BACQUET

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
Vu l'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020 portant création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation ;
Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;
Considérant la convention signée avec l'IPSO ;
Considérant les observations des services de la Préfecture sur la reprise du résultat ;

Le bureau communautaire, réuni en visioconférence le 15 avril 2020 propose, afin de mettre en place le plan de relance dans le cadre de la situation exceptionnelle lié à l'épidémie de COVID-19, les mouvements budgétaires suivants :

| INVESTISSEMENT | | | |
|---|-------------------|---|-------------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| <i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i> | <i>Montant</i> | <i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i> | <i>Montant</i> |
| 2041412 (204) : Bâtiments et installations - 90-FDS CONCOURS COMMUNE | 500 000,00 | 001 (001) : Excédent d'investissement reporté - 020 | 232 906,26 |
| 20421 (204) : Biens mobiliers, matériel et études - 90- SOUTIEN CIRCUITS COURTS | 70 000,00 | 021 (021) : Virement de la section de fonctionnement - 01 | -130 000,00 |
| 2313 (23) : Constructions - 413 - 138-ANCIENNE PISCINE | -567 093,74 | | |
| 274 (27) : Prêts - 90-FONDS SOUTIEN TRESORERIE | 100 000,00 | | |
| Total dépenses : | 102 906,26 | Total recettes : | 102 906,26 |
| FONCTIONNEMENT | | | |
| Dépenses | | Recettes | |
| <i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i> | <i>Montant</i> | <i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i> | <i>Montant</i> |
| 023 (023) : Virement à la section d'investissement - 01 | -130 000,00 | | |
| 6558 (65) : Autres contributions obligatoires - 90-AIDE INVESTISSEMENTS AUX PARTICULIERS | 80 000,00 | | |
| 6574 (65) : Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé - 90- FONDS DE SOUTIEN ASSOCIATIF | 50 000,00 | | |
| Total dépenses : | 0,00 | Total recettes : | 0,00 |
| Total Dépenses | 102 906,26 | Total Recettes | 102 906,26 |

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** les mouvements budgétaires proposés.

Pour extrait conforme.
Le Président,

